

# BULLETIN D'INSCRIPTION

🕒 8H30-18H

19 décembre 2019



VALIDATION AU TITRE DE LA  
FORMATION CONTINUE

Mme

M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Organisme : .....

Siret : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : ..... @ .....

Souhaite un reçu de paiement

---

Bulletin à retourner avec le règlement ou le justificatif de virement à :

Université Jean Moulin Lyon 3  
Faculté de Droit - IDPI  
1 C avenue des frères Lumière CS 78242  
69372 LYON cedex 08  
[idpi@univ-lyon3.fr](mailto:idpi@univ-lyon3.fr)



FACULTÉ DE DROIT  
**IDPI**  
INSTITUT DE DROIT  
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER



**INFN**

## DROITS D'INSCRIPTION

- 100€ TTC demi-journée :       matinée                       après-midi  
 200€ TTC pour la journée

## MODES DE RÈGLEMENT

- Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3
- Virement (bien préciser l'objet du virement)  
N° SIRET : 196 924 377 00282  
N° compte : 10071-69000-00001004334-60  
IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0433 460

Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise OBLIGATOIRES:

Si votre service comptable exige une facture acquittée ou une facture avec la référence d'un bon de commande, merci de remplir les champs ci-dessous :

**Adresse du donneur d'ordre** (si différent du participant)

Nom ou raison sociale : .....

Nature juridique : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

N° SIRET : .....

**(Champ obligatoire pour la France)**

N° TVA intra-communautaire : .....

**(Champ obligatoire pour l'étranger)**

**Adresse du service payeur** (si différent du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale .....

Nature juridique .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

Courriel : .....@.....

**N°BON DE COMMANDE à référencer sur la facture pour les entreprises qui l'exigent :**

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121 21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».